

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: SION Imprimerie GESSLER

Compte de chèques Nr. II 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETTIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 0.60 par semestre pour la Suisse et fr. 2.40 par an pour l'Etranger

Téléphone

L'abonnement part de l'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

### ANNONCES:

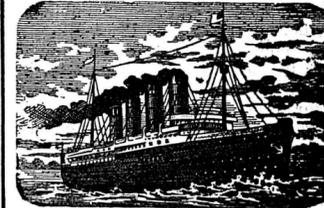
Canton Suisse Etranger  
La ligne ou son espace . 0.10 0.20 0.30  
Réclames . . . . . 0.40  
Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'Administration du Journal“ à Sion.

**ABONNEMENTS:**  
L'abonnement est payable par six mois.  
Valais et Suisse . . . . . 6.50 8.25 2.—  
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine . . . 12.— 6.50 4.—  
Envoi par numéro . . . 15.— 7.80 4.40

**La Boucherie chevaline DEGERBAIX**  
35 Cheneau de Bourg à Lausanne  
expédie bonne viande de cheval  
au prix de fr. 0.80, 0.90 le kg.; 1er choix extra fr. 1.—. H 15285 L

**Emigration et passage**  
pour tous les pays d'Outre-mer aux prix et conditions les plus avantageuses par  
**Jules Albrecht, horloger-bijoutier, Sion**  
représentant de Zwilchen et S.A. Bâle, la plus importante et la plus ancienne Agence d'émigration de la Suisse. Approuvé par le Conseil d'Etat.



**Tirage irrévocable 15 décembre 1911**  
Achetez les!

## Lots

de la loterie pour la station de repos du personnel des administrations fédérales aux Mayens de Sion. (Gros lots en espèces de fr. 30,000, 10,000, 5,000, 2,000 etc. total frs. 100,000). Envoi des billets à fr. 1.— contre remboursement par  
**L'Agence centrale, Berne**  
Passage de Werdt No. 139.  
Hâtez vous et tendez la main à la fortune, les billets sont bientôt tous vendus. Grande chance de gain avec très peu de dépenses

**Contre le renchérissement de la vie**  
**NOUS OFFRONS**

**MEILLEUR MARCHÉ QUE LA VIANDE**

## Poulets de grain

sont expédiés contre remboursement en paquets de:  
2 kil. 1/3 à 3 fr. 25 le kilo.  
5 kil. 1/3 à 3 fr. 10 le kilo.

Poulets-poulardes-dindes-oies-canard-lièvres au plus bas prix du jour sont fournis par la 1re Société suisse pour l'importation de la volaille 18 Rue de Lyon Genève. Revendeurs solvables sont demandés partout pour visiter hôtels, pensions, particuliers, etc.

### SEÑORITA

**TONDEUSES** 6-12 pour coiffeur, coupe parfaite et garantie, 8 mm fr. 5.— 3 et 7 mm. fr. 5.50, 3, 7 et 10 mm. 6 fr. Tondeuse chevaux 3.50. La même avec une seule vis, 4.50

**COUTEAUX** ordonnance militaire à fr. 2.50. Pour Officiers fr. 3.50.

**Armes à feu**  
Flobert 6 mm fr. 2.50 Grand fr. 4.60. Revaler 6 coups 7 mm. depuis 5.50 Nickelé fr. 8.50 Pistolet, fr. 1.65.

**Ls. ISCHI, fabr. PAYERNE**

**Règles** Méthode infallible pour tous retards mensuels, Ecrite Pharmacie de la Loire, Nr. 22 Chantenay à Nantes (France)

## LA BOUCHERIE

### Louis MOREL à Genève

Place du Bourg-de-four 17  
expédie du bœuf première qualité par colis postaux de 5 kilos aux prix suivants:  
bœuf à bouillir depuis 1.40 le kg.  
à rotir „ 1.70 le kg.

Les commandes sont expédiées par retour du courrier contre remboursement.

## POMMES DE TERRE

Dernier arrivage pour cette année de pommes de terre de 1re qualité à 12 fr. les 100 kilos en gare de Sion. Les personnes qui en désirent sont priées de se taire inscrire au plus tôt ::

Se recommande Etienne EXQUIS, Sion

## Gesucht!

Wir suchen für unser Elektrizitätswerk am Löntsch in Nestal zu sofortigem Eintritt einen tüchtigen **Werkstätten-Chef**. Derselbe hat auch zur Ermöglichung des Schichtenwechsels wöchentlich während einem Tage den ganzen Betrieb zu führen. Deutsch-Schweizer, die sich über erfolgreiche Tätigkeit in ähnlicher Stelle ausweisen können erhalten den Vorzug.

Dasselbst findet auch ein geübter und im Betrieb erfahrener **Elektromonteur** dauernde Beschäftigung.

Angebote mit kurzer Beschreibung der bisherigen Tätigkeit sind unter Nennung des Alters, der Gehaltsansprüche und allfälliger Referenzen zu richten an

**Kraftwerke Beznau-Löntsch BADEN.**

Pour **Frs. 14.25** franco à domicile je puis fournir 3 mètres d'étoffe suffisant pour un vêtement pour homme, pure laine, vêtement moderne et solide, en laine tricotée ou cheviotte. Echantillons de ces étoffes, ainsi que des genres modernes et élégants pour vêtements d'hommes et garçons sont envoyés franco par la **Maison d'expédition d'étoffes Muller-Mossmann, Schaffhouse**

## La Filature et Fabrique de draps et milaines

### H. BERGER-BESSON à ECLÉPENS (Vaud)

Maison fondée en 1838

recommande aux propriétaires de moutons sa spécialité;  
**Fabrication à façon de milaines et bons draps unis et façonnés pour hommes et femmes, aux prix les plus réduits. — Filage de laine à tricoter. Fabrication de couvertures de lits et de chevaux.** Echantillons et renseignements sur demande.

**Vente de draps fins et nouveautés, draps de sport mi-draps, cheviots, milaines** pour femmes et enfants. Envoi d'échantillons.

Cet établissement, des mieux aménagés, possède les machines les plus perfectionnées, ce qui lui permet un travail prompt et soigné, aux prix les plus avantageux.

## Boucherie charcuterie chevaline

### Lucien Rossignelly

Chemin neuf No 2 — EAUX-VIVES

J'expédie contre remboursement a partir de 5 kgs. la viande de cheval 1er choix à partir de 1 fr. le kg.

Rabais aux personnes qui en prennent une grosse quantité pour saler.

**Saucisses Saucissons Viande hachée**

TELEPHONE 4563 Adresse télégraphique: Rossignelly Eaux-Vives Genève

**ETIQUETTES** de vin en tous genres à l'Imprimerie GESSLER

### TIRAGE DÉJÀ LE 14 DÉCEMBRE

## Grande Loterie d'Argent

garantie par l'Etat de HAMBOURG

consistant en 100000 BILLETS, dont 48405 Lots et 8 primes  
partagés en 7 classes.  
La somme totale des prix s'élève à **Neuf Millions 841476 Mares**

Le plus gros lot au cas le plus heureux suivant le plan sera

### 600000 Mares ou 750000 Francs

spécialement

1 à 300000	=	300000
1 à 200000	=	200000
1 à 100000	=	100000
2 à 60000	=	120000
2 à 50000	=	100000
1 à 45000	=	45000
2 à 40000	=	80000
1 à 35000	=	35000
2 à 30000	=	60000
7 à 20000	=	140000
1 à 15000	=	15000
11 à 1000	=	11000
46 à 5000	=	230000
103 à 3000	=	309000
163 à 2000	=	326000
539 à 1000	=	539000
693 à 300	=	207900
29098 à 169	=	4917562
17739 à M 200, 144, 111, 100, 78, 45, 21.		

Les jours de tirages sont fixés par le plan officiel, qui sera joint gratis à toute commande. Après chaque tirage nous enverrons les listes officielles et effectuerons promptement le paiement des prix.

Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande Loterie d'Argent garantie par l'Etat, est le prix pour un **entier billet original Fr. 7.50**  
demi " " " **3.75**  
quart " " " **1.90**

contre mandat de poste ou le remboursement. Nous prions de nous faire parvenir les commandes le plus tôt possible.

**Kaufmann & Simon**  
Maison de banque et change à Hambourg.

## Persil

**Lessive**  
opérant par elle-même rend le linge blanc comme neige, sans froter ni brosser, et moyennant une seule cuisson d'un 1/2 d'heure à une 1/2 heure. Point n'est besoin d'ajouter du savon ni de poudre à lessiver; par suite, emploi très économique; garanti sans effets nuisibles.

Ne se vend qu'en paquets d'origine.

Dépôt général: **Libert Blum & Co., Bâle.**  
**HENKEL & Co.,** seuls fabricants, ainsi que de la **Soude à blanchir "Henco"**

### La santé pour tous

**Bagues Electro-Médicales Eureka**

Sont les seules reconnues efficaces pour la guérison certaine des maladies suivantes: Rhumatismes, migraine, goutte, névralgies lumbago, sciatique, douleurs, débilité nerveuse, appauvrissement du sang, toux nerveuse, aphonie surdité, choléra, hémorroïdes, hystériques douloureux, paralysie, anesthésie etc.

PRIX: nickelée fr. 2.50, argentée fr. 5, doublé or supérieur fr. 8. Envoi contre remboursements. Prospectus gratis et franco

**Seul dépôt:**  
**Ls. ISCHI, fab, Payerne**

### BŒUF

**1re Qualité**  
est expédié à partir de 3 kilogs, à fr. 1.50 le kilog, par la **Grande Boucherie Moderne** 77 Rue de Carouge, Genève.

## SALON DE COIFFURE

### Catherine Ebner

Manufacture de postiches d'art. Teinture et produit nouveau absolument inoffensif pour blondir les cheveux. Massage pour fortifier la chevelure. Ondulation Marcel. Manicure. — Grand assortiment en parures, peignes, turbans, etc. — Parfumerie Savonnerie. — Souvenirs, chaînes de montre, broches, etc. pour Dames et Messieurs

**Réparation de poupées**

## EXPLOSIFS MODERNES

### PETITPIERRE FILS & C° NEUCHÂTEL

Les plus ÉCONOMIQUES. Les plus SURS et ACTIFS

Se défier des imitations

**WESTFALITES, GELATINE-WESTFALITE - PERSALITE**  
Détonateurs garantis, Mèche à mine extra

S'adresser **directement:** Aux agents Généraux p<sup>r</sup> la Suisse française  
**PETITPIERRE fils & Co., Neuchâtel,** fournis. du Lotschberg

## C'est égal

si vous achetez vos **chaussures** en hiver ou en été; mais tenez toujours à avoir une bonne marchandise. Si vous vous adressez à la maison de chaussures la plus importante de

### Rod. Hirt à Lenzbourg

vous profiterez de la bonne qualité de la bonne façon et des plus bas prix qui s'y trouvent toujours réunis

Les centaines de commandes et de certificats rentrant chaque jour sont la meilleure preuve de la capacité de ma maison.

Je vous recommande spécialement à des prix moyens les articles suivants avantageux:

Bottines à lacets pour dames pour dimanche	Nro.	Fr.
croûte cirée	36-42	8.—
Bottines à lacets pour dames, p. dimanche, box-calf	36-42	10.50
Bottines à boutons pr. dames, croûte cirée, solides	36-42	10.—
Bottines à boutons pour dames, box-calf, élégantes	36-42	11.—
Bottines à lacets p. messieurs, croûte cirée, garn.	39-48	9.50
Bottines à lacets pr. messieurs, box-calf, élégantes	39-48	12.—
Soutiers pour ouvriers, croûte cirée, solides	40-48	8.30
Soutiers militaires, empeigne la. 2 semelles, solid.	39-48	12.50

Je tiens également les genres plus ordinaires, ainsi que les chaussures fines en grand choix, selon mon catalogue illustré que j'envoie gratuitement à toute personne

## Travaux d'impression en tous genres

### Imprimerie GESSLER

Rue de la Dent-Blanche

Beau choix d'étiquettes de vins

Exécution à toute heure de faire-part de décès

Livraison rapide et soignée à des prix :: très modérés ::

## GOUDRON BURNAND

Produit suisse, remède naturel extrait du meilleur pin de Norvège, **30 ANS DE SUCCÈS, contre CATARRHES TOUX BRONCHITES** 1. fr. 50 dans toutes les pharmacies

# Grand Conseil

Séance de mardi, 14 novembre.

Présidence de M. Jean Anzévrai, président.

## Loi sur les denrées alimentaires

La séance de ce matin est presque entièrement consacrée à l'examen en seconde lecture de la loi cantonale d'exécution sur la police des denrées alimentaires. La commission chargée de l'étude de cet objet a dû être remaniée par suite du décès de M. F. Déjeze et de la démission de MM. de Riedmatten et Vouilloz, qui ont été remplacés par MM. Christen, Peter et Fama.

La commission s'est réunie les 2, 3 et 8 novembre, à l'hôtel du gouvernement. M. Zurbiggen, chimiste cantonal, a assisté aux séances; sa présence a été d'une grande utilité en permettant d'apporter à la loi des modifications basées sur l'expérience acquise depuis l'application du règlement cantonal du 29 nov. 1909 qui avait été appliqué en attendant que la loi fut élaborée.

Cette loi n'étant que l'application stricte de la loi fédérale, à l'exception de deux articles, la commission propose de ne pas la soumettre à la votation populaire.

M. Fama, rapporteur de la commission, expose dans son rapport, les considérations générales suivantes:

« La loi, si elle est appliquée judicieusement et avec sagesse, n'amènera aucune perturbation et sera un bienfait pour notre population. Elle sera aussi un soutien pour les producteurs, commerçants et industriels qui sont soucieux de la santé publique. Elle contribuera à l'essor de l'agriculture du canton; car elle permettra de poursuivre sans pitié les fraudeurs et falsificateurs. Aujourd'hui où nos produits du Valais priment sur tous les marchés suisses et même sur certains marchés étrangers, il est heureux qu'une loi uniforme pour les cantons permette aux producteurs valaisans d'interdire la vente sous le nom de produits du Valais des matières premières d'une origine quelconque, ce qui a pu être fréquemment constaté. Pour que cette loi ait toute son efficacité, il faudra aussi que les associations agricoles, sociétés d'agriculture, syndicats et autres corporations prêtent leur concours au pouvoir exécutif en érigent des contrôles dans les principaux marchés de la Suisse et en signalant sans crainte toutes les infractions qui se commettent. »

On donne ensuite lecture des articles de la loi, qui ont été presque tous passés au crible de la commission, laquelle y a apporté de nombreuses modifications dont la plupart de nature rédactionnelle sont acceptées par le Conseil d'Etat et ne donnent pas lieu à discussion.

La commission propose de remplacer, dans l'énumération des organes chargés de l'exécution de la loi, la dénomination « d'inspecteur des denrées alimentaires » par celui « d'adjoint au chimiste cantonal » ceci pour se conformer aux prescriptions fédérales.

L'article 6, la commission propose que les experts locaux, prévus par la loi, soient choisis en dehors des membres du conseil municipal; elle estime qu'ainsi la loi sera appliquée d'une manière plus régulière.

M. le Conseiller d'Etat Bioley, Chef du Département de l'Intérieur, est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'admettre la proposition de la commission; car il sera souvent difficile dans beaucoup de communes de trouver une personne en dehors des membres du conseil qui puisse ou qui veuille se charger de cette fonction.

M. Fama soutient la manière de voir de la commission; il est convaincu que si l'on met toutes les fonctions de la police sanitaire locale entre les mains du conseil municipal qui se laissera influencer par la politique, la loi ne fonctionnera pas régulièrement.

M. François Troillet, président de la commission, appuie les arguments de M. Fama. Il considère les experts locaux comme la cheville ouvrière de l'exécution de la loi et estime par conséquent qu'ils doivent être indépendants de la politique. On a déjà fait de tristes expériences avec les forestiers choisis dans le sein du Conseil municipal; la police des forêts a été presque nulle. Il en est de même actuellement avec les commissions locales de salubrité publique qui ne font rien. Dans nombre de cas, la crainte de mécontenter un électeur, un expert, membre du conseil, n'osera pas faire appliquer la loi.

Après une réplique de M. Im Boden, qui se range à la manière de voir de M. Bioley et estime que c'est faire injure à nos conseillers municipaux d'avoir si peu confiance en leur sentiment du devoir, la proposition de la commission est écartée.

Aux articles 15 et 20, la commission veut faire supporter au fisc cantonal les frais de remboursement d'échantillons de marchandises prélevés et reconnus ensuite de bonne qualité, ainsi que les frais de séquestre injustifié; contrairement au texte du projet adopté en premiers débats qui met les frais à la charge des communes dans les cas où la faute serait imputable à un expert communal.

La commission estime que puisque c'est à la Caisse de l'Etat que revient entièrement le produit des amendes, il est juste et logique que c'est elle qui doit supporter les frais.

M. Bioley combat cette proposition et exprime la crainte que les experts locaux membres du conseil municipal, sachant que la commune n'aura pas de frais à supporter, n'agissent avec plus de légèreté et de partialité et qu'ainsi il y ait plus facilement des abus.

Au vote, la proposition de la commission est adoptée.

Le Grand Conseil adopte un article 20 bis prévoyant qu'un agent assermenté, gendarme,

garde-champêtre est compétent pour dresser procès-verbal, lorsqu'il constatera des infractions à la loi pour lesquelles l'intervention d'un chimiste-analyste n'est pas nécessaire.

L'examen de la loi est interrompu au chapitre III.

## Les conséquences de la votation du 27 août

Le bureau donne lecture d'un message du Conseil d'Etat concernant l'ordonnance d'application du code civil suisse; ce message est écouté avec une grande attention.

Le Conseil d'Etat avait deux voies ouvertes devant lui pour appliquer le code civil suisse dans le canton: l'une large qui lui permettait de faire usage de certaines facultés pour le plus grand bien de nos populations et l'autre étroite, qui consistait à s'en tenir simplement aux prescriptions fédérales. Le gouvernement avait choisi la première voie et il avait élaboré une loi d'application qui, sans être parfaite, répondait bien à nos besoins et à nos usages; le Grand Conseil avait parachevé cette œuvre et l'avait consacrée par un vote unanime; mais le peuple souverain, à une majorité, il est vrai, insignifiante, n'en a pas voulu. Arrêté ainsi sur la route large, sur la meilleure voie, par ce vote stupéfiant, force a été au Conseil d'Etat de rebrousse chemin et de s'engager dans la seconde voie, dans le sentier étroit, en se bornant à élaborer l'ordonnance de stricte application du Code civil qui va être soumise au Grand Conseil.

Si le Conseil d'Etat n'avait pas agi ainsi, nous aurions eu, nous, Valaisans, la honte de devoir subir une loi d'application imposée par le Conseil fédéral; de nous voir infliger le reproche de n'avoir pas été capable d'assurer nous-mêmes l'exécution d'une loi fédérale. Nous, gouvernement, dans la situation délicate où l'avait mise la votation populaire, n'a pas voulu que cette profonde blessure soit faite à notre amour-propre national.

Le Grand Conseil devra donc d'urgence, dans cette session, voter en deux débats, l'ordonnance du Conseil d'Etat, présentée sous forme de décret; car le code civil suisse entre en vigueur le 1er janvier prochain.

Quelles sont maintenant les principales conséquences du rejet de la loi? Le message les indique:

D'abord l'acte notarié sera le seul reconnu authentique, conformément à notre loi sur le notariat qui ne peut pas être abrogée par une simple ordonnance. Adieu la faculté accordée par la loi, de passer des actes au dessous de 500 francs sans l'intervention du notaire! ainsi l'anne dont se sont servis ceux qui, dans le Haut-Valais, ont mené la campagne contre la loi, se tourne contre eux-mêmes et ils aboutissent à un résultat plus décevant.

La réserve testamentaire, au lieu d'être étendue aux descendants des frères et sœurs, sera restreinte aux frères et sœurs, le Code civil suisse faisant règle sur ce point.

Par contre, le paragraphe concernant les améliorations du sol a pu être maintenu avec cette différence qu'on ne pourra pas faire usage de la faculté d'alléger les charges des intéressés en prévoyant la gratuité de certaines formalités, comme c'était le cas dans la loi.

Les articles relatifs à la révision de la loi sur l'assistance, tombent; ils ne peuvent pas rentrer dans l'ordonnance en question. L'examen de cette dernière est renvoyé à une commission de 9 membres.

## Les résultats de la votation du 27 août

Il est donné lecture d'un second message du Conseil d'Etat, soumettant au Grand Conseil les résultats de la votation du 27 août et de l'enquête à laquelle elle a donné lieu.

Le Conseil d'Etat expose les motifs qui l'ont engagé à ouvrir l'enquête; ce furent, d'une part, les constatations faites d'après les procès-verbaux de la votation, que dans certaines communes, il y avait un nombre de votants peu en rapport avec le chiffre des citoyens habiles à voter et d'autre part, des plaintes parvenues au gouvernement exposant que des irrégularités s'étaient produites. L'enquête était donc parfaitement justifiée et elle a démontré en effet, le bien-fondé des soupçons qui s'étaient fait jour. Elle n'a relevé, cependant aucun acte de pression ou d'intimidation. Les irrégularités trahissaient plutôt l'ignorance de la loi électorale que des fraudes vénales.

Après les résultats de l'enquête qui ont ramené la majorité négative à 22 voix seulement et étant donné que 23 communes n'ont pas répondu à l'invitation du Conseil d'Etat de fournir les renseignements nécessaires, la certitude absolue du vote négatif du 27 août n'existe pas. Cependant, faute de preuves, le Conseil d'Etat dans sa majorité, a estimé que le vote était acquis et qu'il n'y avait pas lieu à une reprise de la votation.

M. le Président pose la question de savoir si le Grand Conseil veut prendre acte sans autre des résultats de la votation du 27 août ou s'il veut nommer une commission chargée d'examiner encore ces résultats.

Par 33 voix contre 29, le Grand Conseil décide de nommer une commission. Les députés haut-valaisans votent pour la prise en considération immédiate de la votation et les bas-valaisans pour la nomination d'une commission.

Il est décidé que cette dernière sera la même que celle chargée de l'examen du Code civil.

Séance du 15 novembre 1911.

## Correction du torrent de Mauvoisin

A l'ouverture de la séance il est donné lecture d'un message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décret concernant la correction du torrent de Mauvoisin. Ce dangereux cours d'eau qui n'a pas usuré son nom de « mauvais voisin » a maintes fois causé des dégâts et constitue un danger permanent; la terrible inondation de l'année 1910 a engagé les autorités publiques à étudier d'impor-

tant travaux de nature à mettre désormais le torrent dans l'impossibilité de nuire; ces travaux devisés dans le projet, à une somme de 100,000 francs dont la moitié sera couverte par des subside fédéraux, consistent dans l'approfondissement du lit du torrent et dans la construction d'un chenal en maçonnerie endiguant les eaux. Ce projet a été approuvé par le Conseil fédéral. Il est renvoyé à une commission.

## Création d'un bureau technique cantonal du cadastre

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un second message concernant la création d'un bureau technique cantonal du cadastre; ce nouveau service, nécessaire par l'entrée en vigueur du Code civil suisse et l'introduction du registre foncier, sera rattaché au Département des Finances. Il comporte la nomination d'un géomètre cantonal et éventuellement d'un personnel adjoint. Pour la première année, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de frs. 6000 pour le traitement du géomètre cantonal, ses déplacements et autres frais; une partie de cette somme sera d'ailleurs remboursée par la Confédération et les communes intéressées.

L'examen de cet objet est renvoyé à une commission de cinq membres.

## Encore une séparation de commune

Trois demandes de séparation de communes étaient déjà en question devant le Grand Conseil, celles de Salyan, Vernayaz, Conthey-Dailon; les deux Balen; il vient de s'en ajouter une quatrième.

Par pétition lue en séance de ce jour, les habitants de Réveréulaz demandent l'érection en deux communes de Vionnaz-Reveréulaz, l'une comprenant Vionnaz et les villages de la plaine, et l'autre Reveréulaz et les autres hameaux de la montagne.

Les pétitionnaires déclarent n'obéir à aucun sentiment d'égoïsme mais s'inspirer uniquement des intérêts des deux parties de la commune. La séparation disant-ils, se justifie par la situation topographique des différents villages, situation qui donne lieu à des tiraillements continus étant donnés les intérêts divergents des habitants de la plaine et de ceux de la montagne; une autre considération qui font valoir les pétitionnaires est la difficulté que les citoyens et conseillers montagnards ont surtout pendant l'hiver, à exercer leurs devoirs civiques, car les votations et les séances du conseil ont toujours lieu en plaine. Au point de vue religieux, la montagne et la plaine sont d'ailleurs déjà séparés depuis 1798 en deux paroisses.

La pétition est renvoyée au Conseil d'Etat pour préavis.

## Nominations

Le scrutin est ouvert pour la nomination des 3 membres du Conseil de Direction de la Caisse hypothécaire et d'épargne; ces trois membres sont choisis au dans le Bas-Valais un dans le Centre et un dans le Haut.

Sont élus: MM. Billioz, Martigny, par 67 voix sur 81; M. de Torrenet, Sion 69 voix sur 82; et Imboden, Viège, 73 voix sur 80.

M. Henri de Torrenet est confirmé dans ses fonctions de directeur du dit établissement par 64 voix sur 78.

Les membres sortant de charge du Conseil d'administration sont également confirmés; ce sont MM. Cloquit, Martigny, par 71 voix sur 72; Zen-Ruffin, par 47 voix sur 72; le déchet des voix s'explique par le fait que 21 bulletins portent le nom du second candidat du Haut-Valais: M. Henri Roten, par 52 voix sur 70.

M. Wolff Edouard est confirmé comme censeur par 52 voix sur 70.

## Loi sur la police des denrées alimentaires

L'examen de la loi sur les denrées alimentaires est repris à l'art. 22, chapitre concernant les dispositions réservées au canton, ce chapitre ne donne lieu qu'à quelques petites observations de la part de la commission; il en est de même du chapitre suivant relatif aux cours d'instruction.

Au chapitre traitant des pénalités, la commission estime insuffisante l'amende de 50 francs prévue par l'ordonnance fédérale pour la question des vins gâtés et celle de la quantité d'eau contenue dans le pain. Elle propose que les contraventions à ces deux dispositions de la loi puissent être punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 2,000 francs et un emprisonnement d'une durée maximum d'un an pour 100 vins gâtés et d'une amende de 1000 francs ou d'un emprisonnement maximum de 180 jours pour les boulangers en faute.

Les propositions de la commission, acceptées par le Conseil d'Etat sont votées.

Le Grand Conseil adopte sur la proposition de la commission, acceptée par le Conseil d'Etat, un nouvel article autorisant ce dernier à infliger aux fonctionnaires en défaut une amende pouvant aller jusqu'à 50 fr., et un dernier article déclarant que la loi ne sera pas soumise à la votation populaire.

La loi est adoptée sans opposition dans son ensemble en seconds débats.

## Concession de mine

A la fin de la séance, il est donné lecture d'un message du Conseil d'Etat concernant une demande présentée par M. Henri de Lavallaz à Sion, pour une concession de mine sur le territoire des communes de Riddes et d'Isérables.

Cet objet est renvoyé à la commission des pétitions.

nage; comme il faisait un peu froid, elle alluma un petit fourneau dans la chambre et y mit à côté un petit enfant de 3 ans, pendant qu'elle se rendait à la fontaine un peu éloignée de la maison. Comme elle s'y attardait, l'ainé de ses enfants vint en courant, affolé et criant: « Mutter, Mutter, s'Peterli brennt! (maman, maman, l'enfant brûle). »

Lorsque la mère revint dans la chambre, les habits du pauvre petit étaient tout en feu; elle versa de l'eau sur l'enfant; mais il était déjà si atrocement brûlé qu'il succombait le lendemain à d atroces souffrances.

## Statistique des marchés au bétail

Statistique de la foire de SION

Animaux prés.	nombre vendus	prix
Chevaux	10	4 350 300
Poulains	8	
Mulets	12	5 350 800
Anes	4	
Tauraux repr.	12	30 250 450
Bœufs et bouvillons	153	120 180 600
Vaches	582	400 240 600
Génisses	147	100 200 450
Veaux	95	70 50 200
Porcs	215	200 50 200
Porcelets	253	180 15 50
Moutons	122	120 10 40
Chèvres	96	90 10 70

Quantité de la foire: bonne. Police sanitaire: bonne.

Expédition de la gare de Sion: espèce chevaline: 2 pièces; espèce bovine 138 pièces; espèce porcine 148 pièces; espèce ovine 18 pièces; espèce caprine 20 pièces; total: 326 pièces en 54 wagons.

## Gare aux pick-pockets

On nous prie encore une fois de mettre la population en garde contre les pick-pockets. Dimanche soir, à St-Maurice, un voyageur en vins d'une maison de Lausanne entra, son pardessus sur le bras, dans un établissement de la ville. Un individu, auquel les consommateurs présents ne firent point attention, s'approcha peu à peu et s'installa à côté du commis-voyageur. Celui-ci, s'étant absenté un instant, eut le triste regret, à son retour, de constater, avec le départ de son voisin... la disparition de son pardessus (un imperméable valant 70 francs).

Ni l'un ni l'autre n'ont été retrouvés.

## Revue commerciale

Sucres. Les arrachages de betteraves se continuent et indiquent jusqu'à présent un rendement culturel inférieur à celui de 1910. Cependant, on espère qu'avec la continuation du temps de ces jours derniers, le déficit pourra encore s'atténuer assez sensiblement. Le marché a été assez animé pendant toute la semaine dernière. La demande a été active de la part des batteurs, en raison de la rareté de la marchandise, des déceptions éprouvées aux arrachages effectués jusqu'à présent, et des nouvelles défavorables de la récolte des betteraves en Allemagne et en Autriche.

Il est probable de ne s'approvisionner de cet article qu'au fur et à mesure des besoins et d'attendre les événements.

## Cafés.

La hausse s'est précipitée pendant cette quinzaine d'une façon exagérée. Le cours qui était à 76 il y a 15 jours, a atteint 88 fr. au Havre et 89 à Anvers.

Cette hausse se base sur des nouvelles défavorables, relatives à la récolte, mais surtout sur des nouvelles vraies, ces nouvelles ne suffisent pas pour justifier une hausse subite de pareille importance. En réalité, c'est la spéculation qui joue dans l'article café, son rôle néfaste habituel.

La situation de l'article n'est en effet pas du tout en rapport avec le cours actuel. Les recettes au Brésil se maintiennent abondantes et dépassent maintenant celles de l'année dernière. Le stock à Santos et Rio est considérable. La consommation diminue. Toutes ces circonstances devraient commander la baisse et c'est le contraire qui se produit.

En ce moment, l'Europe envoie au Brésil des centaines de millions, complètement perdus, c'est le beau résultat obtenu grâce aux spéculateurs et un jeu organisé et soutenu par les marchés à terme et les caisses de liquidation.

Les recettes au Brésil atteignent au 11 octobre 5,998,000 sacs contre 5,898,000 sacs l'année dernière. Le stock à Rio et à Santos s'élève à 2,876,000 sacs. Enfin le stock du monde était de 12,436,000 sacs au 1er octobre, en augmentation de 908,000 sur le mois précédent. Sont-ce là des facteurs de hausse?

En tout cas, quand l'article est livré à de telles nouveautés, il est préférable de s'en désintéresser autant que possible.

C'est le conseil que nous donnons aux détaillants. (L'épicer suisse.)

## Fausse monnaie

La Caisse fédérale communique que depuis quelque temps circulent dans la Suisse orientale de fausses pièces de 1 franc au millésime de 1908. Ces pièces, très bien imitées, pèsent 1 1/2 gramme de moins que les pièces légales.

Il circule en outre de fausses pièces suisses ainsi que des pièces fausses françaises de 2 francs au millésime de 1886 et de 2 francs à l'effigie de Napoléon et au millésime de 1880.

Toutes ces pièces sont bien imitées, mais reconnaissables à leur toucher savonneux, et à leur apparence trop blanche. En outre leur poids est de 2,7 à 3 grammes inférieur à celui des pièces ayant cours légal.

## Vol

Dans la nuit de samedi à dimanche, des voleurs se sont introduits par effraction dans le magasin d'épicerie de M. Baud, à St-Maurice et y ont dérobé, outre une petite somme d'argent qui se trouvait dans la caisse, des marchandises, pour une assez grande valeur.

## Ecrasé par un train

Lundi soir, en gare de St-Maurice, un peu avant l'arrivée du train de 8 h. 10, un homme est tombé de ce convoi, qui était encore en marche. Il a été retrouvé sans vie, les jambes et les bras coupés. Son identité n'a pas encore été établie.

Les apparences sont celles d'un ouvrier ou d'un campagnard âgé de 45 à 50 ans, de taille moyenne.

## Concours de gymnastique

Voici les résultats du concours de gymnastique, qui a eu lieu dernièrement à Sion, à l'occasion de la course cantonale: Course

1. Störr, Monthey 11.1
2. Veuthey Alfred, Saxon, 11.2
3. Grand Ferdin., Sierre 11.2
4. Addy, Martigny, 11.3
5. Imhoff, Brigue 11.4
6. Forbach, Monthey 11.4
7. Carron, Monthey 11
8. Meichle, Monthey 12
9. Pfefferli Ch., Sion 12
10. Hiltner, Sierre 12.1
11. Produt Jos., Martigny 12.2
12. Rigoli, Martigny 12.2
13. Rappaz Ed., Monthey 12.2
14. Cœz Jos., Sierre 12.3
15. Besson Alfred, Monthey, 12.4
16. Rublin, Saxon 12.4
17. Dubath, Sion 12.4
18. Oggier Fernand, Monthey 13
19. Chappex Jean, Monthey 13
20. Duvaux Louis, Saxon 13
21. Andréoli, Sion 13
22. Martin Arthur Sierre 13
23. Meillard Cl. Martigny 13

## Saut de hauteur

1. Meichle, Monthey 30.—
2. Dubath, Sion 28.50
3. Addy, Martigny 28.50
4. Gaillard, Saxon, 28.50
5. Pfefferli, Sion 28.—
6. Reiland, Martigny 26.50
7. Imhof, Brigue 26.—
8. Veuthey Alfred, Saxon, 25.50
9. Fauth, Sion 25.50
10. Claret, Martigny 25.50
11. Andréoli, Sion 24.50

## Jels.

1. Pfefferli, Sion 33.50
  2. Imhof, Brigue 33.40
  3. Claret, Martigny 32.50
  4. Rublin, Saxon 31.90
  5. Bioley, Monthey 31.80
- Saut en longueur.
1. Claret, Martigny 14.20
  2. Imhof, Brigue 13.70
  3. Pfefferli, Sion 13.10
  4. Meichle, Monthey 13.—
  5. Addy, Martigny 13.—

## Usine électrique de la Lonza. S. A.

L'assemblée générale ordinaire est fixée au 25 novembre. Le rapport du conseil d'administration relève que l'année 1910-11 a vu se réaliser les intentions depuis longtemps désirées par les producteurs de carbure et de ferrosilicium. Cette entente n'a toutefois pu se conclure qu'en réduisant notablement la fabrication; en contre-partie, le conseil espère que les prix pourront être relevés à un niveau plus satisfaisant, et que l'exercice en cours donnera un résultat notablement meilleur auquel contribueront aussi les nouvelles branches de fabrication que la société a ajoutées à son activité.

## Nouvelles de la Suisse

### Grave accident de tramway à Neuchâtel

Un grave accident de tramway s'est produit lundi soir à Neuchâtel. Une des voitures de Corcelles, devant arriver à 7 h. 10 place Pury, s'est emballée à la hauteur du Champ-Cœz sur une pente de 8 à 10 pour cent et a roulé à toute allure le long de la route de l'Écluse. A la hauteur de la salle de lecture pour ouvriers, la voiture, du poids de 9000 kilos, sortit des rails et alla donner contre l'immeuble avec un bruit effroyable.

Les habitants du quartier eurent à un tremblement de terre ou à l'éroulement d'une maison voisine en construction et une partie qui effroyable se produisit. Bientôt la police arriva; un service d'ordre fut organisé pour contenir la foule énorme et on procéda au sauvetage des blessés; sept voyageurs dont trois sont grièvement atteints. Cinq médecins et les Samaritains étaient sur les lieux; les blessés, qu'on eut beaucoup de peine à dégager des débris de la voiture, furent transportés dans les maisons voisines. Le waltman et le conducteur sont dans un état grave.

Les volets d'une chambre de la maison contre laquelle le tramway se précipita furent brisés et tombèrent sur un lit où se trouvait une personne malade; une lampe électrique fut mise en pièces.

La voiture est complètement brisée et les pavés ont été arrachés sur plusieurs mètres.

### La Suisse et l'Espagne

Une entreprise de constructions dirigée par Zschokke, conseiller national d'Aarau, avait effectué il y a quelques années des travaux pour la marine espagnole. Des difficultés survinrent et les entrepreneurs intentèrent au gouvernement espagnol un procès à la suite duquel la marine fut condamnée à payer une somme importante à la société de M. Zschokke. Le jugement ne put jamais être exécuté, parce que le gouvernement espagnol prétendait qu'il n'avait pas de crédits pour payer la somme litigieuse. Le Conseil fédéral chargea alors le ministre de Suisse à Madrid M. Mengotti de faire des représentations au gouvernement espagnol; celui-ci vient de demander aux Cortes le crédit nécessaire pour régler cette affaire.

## Faits divers

### En enfant brûlé viv

Samedi, une brave femme de St-Germain, Haut-Valais, vaquait à ses occupations de mé-

Enfant noyé dans du purin

A Schallingen (Thurgovie) un petit garçon âgé de deux ans, est tombé dans une fosse à purin, qu'on avait négligé de recouvrir. Quand on le retira, il était mort.

Un valet infidèle

Un valet de ferme nommé Alois Ascherman, employé chez les époux Keller, à Gefwil (Argovie), reçut, en l'absence de ses maîtres, un pli de la Banque fédérale à Bern, contenant 9500 francs. Le facteur pria Ascherman de prendre soin de la somme et de la remettre à ses maîtres à leur retour. Mais le valet infidèle quitta la maison, se rendit à Kulmerau où il alla chercher sa fiancée qui travaillait dans cette localité et il partit avec elle pour Paris dans l'intention de gagner l'Amérique. Le vol fut découvert trop tard pour arrêter encore les fuyards sur territoire suisse, mais on espère les atteindre avant leur embarquement.

Une ferme incendiée

A Hormassen (Argovie), la maison du greffier communal Gaspard Ursprung a été entièrement détruite par un incendie. Le bétail a pu être sauvé.

Echos

Le Parisien au Congo

Tout est au Congo. Sergines a publié dans « Les Annales », une petite chanson, très populaire là-bas, paraît-il. C'est « La Complainte du Haut-Congo », que chantent les Parisiens exilés:

C'était à Léopoldville, après un dîner officiel. Il y avait eu des discours, un grand étalage de civilisation, des uniformes mêlés puis sur les bords du Pool, de ce lac profond et plein d'îles qu'il y a un quart de siècle les hommes ne connaissaient pas, un feu d'artifice. Les dernières fusées éteintes, on rompit les rangs. La nuit était pure et belle, et les jeunes gens de la bande allèrent chez l'un des habitants pour vider encore quelques bouteilles de champagne et causer.

Et l'on cause, certes, de chasses et de campagnes, d'échecs et de triomphes. Mais, aussi l'on chanta. C'est obligatoire; des chansons d'Yvette Guilbert et des mélodies sentimentales car sur les terres africaines on aime les rires un peu gros et on a les larmes faciles. Quelqu'un fit enfin remarquer que ce lyrisme n'avait point de couleur locale.

Alors, un officier congolais, long et dégingandé, avec ces yeux à l'iris élargi qu'on garde après les coups de fièvre, chanta « La Complainte du Haut-Congo »:

Y en a qui font la mauvais' tête
A leurs parents
Qui font des dett's qui fond la bête
Inutilement;
Qui d'la parisienne existence
Ont plein le dos;
Ils fich'ent le camp, pleins d'espérances,
Pour le Congo.
Dans l' Haut-Congo, c'est là qu'on crève
De soif et d' faim;
C'est là qu'il faut peiner sans trêve
Jusqu'à la fin.
Le soir, on pense à sa famille;
Pas rigolo!
On pleure encor quand on roupille,
Dans l' Haut-Congo.
On est méchant, farouche et lâche
Quand on revient d' là;
Mais l' plus souvent, d' chez ces sauvages
On n' revient pas.
On n'a mêm' pas un' croix d' cimetièrre
Pour ses pauvs' os.
Une croix d' bois et pis d' la poussière,
Voilà l' Congo.
Tout, même en Afrique, finit par des chansons...

NOUVELLES DIVERSES

La succession de Léopold II

La deuxième chambre du tribunal de première instance de Bruxelles a prononcé mardi son jugement dans l'affaire: princesse Louise contre fondation Niederfullbach, Etat belge et Banque nationale.

Elle met la princesse Clémentine hors de cause et déclare la fondation Niederfullbach, inexistante. La donation faite par le roi Léopold II le 13 décembre 1909 est sans effet. Les meubles et objets attribués par le roi Léopold, ayant une valeur de 1,500,000 francs seront attribués pour une moitié à la princesse Louise, à la princesse Stéphanie pour l'autre moitié. Ces objets font, en effet, partie de la succession de Léopold II, au dire du tribunal.

La princesse Clémentine avait, on le sait, renoncé à toute revendication. Le bruit court au palais que M. Jaspard et Janson vont se pourvoir en appel.

L'affaire des poudres à la Chambre française

La Chambre française a repris mardi après-midi la discussion des interpellations sur la question des poudres.

M. Coreil, républicain-socialiste, demande la nomination d'une commission d'enquête sur la catastrophe de la « Liberté ».

M. Bedouce, socialiste unifié, attribue la catastrophe à l'absence de contrôle. Il dit qu'outre la responsabilité des directeurs de poudreries, il faut tenir compte de celle des ministres.

L'amiral Bienaimé accuse les producteurs de poudres.

M. Delcassé expose les mesures qu'il a prises dès son arrivée au ministère en ce qui concerne les poudres.

« Quand la catastrophe de la « Liberté » s'est produite, on n'avait plus aucune inquiétude sur les poudres. Les lots de la « Liberté » présentaient toutes les garanties d'âge et de résistance aux épreuves. Presque tous les lots suspects ont été remplacés ou le seront demain par des poudres neuves; mais cette mesure n'aurait pas pu être prise il y a huit mois, parce que la production des poudres était insuffisante. On ne pouvait pas dégarnir les bateaux, alors que des raisons d'ordre général et la plus élémentaire prévoyance s'opposaient à une mesure semblable. »

« Il faut chercher une nouvelle poudre pour la marine et établir un contrôle exercé par la marine. Rien ne pouvait faire prévoir la catastrophe de la « Liberté », car la poudre B n'avait pas encore révélé tous ses dangers. Maintenant la cause de semblables catastrophes est connue; nous devons la supprimer. »

M. Delcassé conclut en rappelant que le pays a eu un magnifique réveil; on a vu se lever une flotte assoupie et entraînée, bien en main des chefs. Le ministre a constaté qu'il était enfin en état de faire prévaloir les intérêts vitaux de la France dans la Méditerranée. (Vifs applaudissements). A cette heure, le pays ne comprendrait pas des paroles de découragement ou un geste d'abandon.

M. Delcassé est vivement félicité.

La Chambre adopte un ordre du jour envoyant ses condoléances aux familles des victimes de Toulon, prenant acte des déclarations du gouvernement, confiante en lui pour mettre en lumière toutes les responsabilités, appliquer les sanctions nécessaires et éviter, par l'amélioration des conditions de fabrication, de réception et de surveillance des poudres, un retour de malheurs irréparables.

La partie de l'ordre du jour concernant la confiance a été votée par 402 voix contre 98. L'ensemble de l'ordre du jour a été adopté à main levée, et la séance a été ensuite levée.

Un héritage de 300 millions

Les journaux du Canada arrivés récemment faisaient savoir que les héritiers du général Hutte et de sa femme, d'origine française, étaient recherchés pour recueillir un héritage s'élevant à environ 300 millions. Des deux époux, Mme Hutte, née Normandin, décéda en France, et la fortune, restée au Canada, serait encore sous séquestre. Les héritiers seraient de trois: l'un, d'eux interrogé au sujet de cet héritage s'est montré très réservé les démarches effectuées n'ayant pas encore donné de résultat. Il a chargé un notaire de Maine et Loire et plusieurs personnalités de faire les recherches nécessaires; il espère que d'ici peu il posséderait les titres nécessaires pour entrer en possession de sa part de cet héritage.

Un vol audacieux
Un vol avec effraction, qui dénote une rare audace de la part de ses auteurs, a été commis dans les bureaux du tribunal de Stettin. Les malfaiteurs brisèrent avec une grosse pierre la fenêtre d'une chambre située à rez-de-chaussée; ils pénétrèrent ainsi dans le bâtiment et se rendirent dans le cabinet du juge-d'instruction où ils dérobèrent une grande caisse pleine de documents, contenant notamment l'acte d'accusation d'une grave affaire de prêts frauduleux.

La caisse a été retrouvée dans les environs mais tous les papiers qui s'y trouvaient avaient disparu.

On n'a aucune trace de ces hardis malfaiteurs.

La dissolution du Parlement bavarois
Le gouvernement bavarois s'est résolu à prononcer la dissolution de la Diète de Bavière. Cette mesure est motivée par l'explicable conflit survenu depuis quelques semaines entre le parti catholique, qui a la majorité à la Diète, et le ministre des chemins de fer, M. Fraendorfer.

On se rappelle que le centre demanda, il y a quelques semaines, au ministre de dissoudre l'association socialiste des employés de chemins de fer au sud de l'Allemagne, qui faisait une grande concurrence à une association catholique des employés de chemins de fer.

M. de Fraendorfer et le président du conseil, M. de Podwils, ne purent donner satisfaction aux exigences du parti catholique qui prit alors vis-à-vis du ministre des chemins de fer une attitude telle qu'on devait prononcer la dissolution de la Chambre ou le renvoi des ministres.

Le gouvernement s'est prononcé pour la première mesure et la Chambre a été dissoute ce matin.

La protestation du centre n'entraînera pour lui aucune perte sensible aux élections, mais il en reviendra assagi. Le conflit est sans importance pour les élections au Reichstag.

Sienkiewicz blessé de deux coups de fusil
Le célèbre écrivain polonais Henri Sienkiewicz, auteur de « Quo Vadis » vient d'être gravement blessé au cours d'une chasse au faisan. Un des invités l'a atteint accidentellement de deux coups de fusil, l'un au genou, l'autre au front.

Carliense grève
Le succès des bandits macédoniens qui ont enlevé l'ingénieur allemand Richter et qui ont réussi à obtenir une forte somme pour sa mise en liberté, a encouragé des brigands anatoliens à tenter un coup analogue.

Près de Samsoun, un ingénieur autrichien M. Doublewski, a été capturé et emmené dans une grotte où il est gardé à vue. On demande une forte rançon pour sa délivrance.

La grève des employés de la voirie, à New-York, s'est aggravée. Les voies les plus fréquentées de la grande ville, sont pleines d'ordures, et dans certains faubourgs pauvres, la puanteur est insupportable.

Dernière Heure

La fuite du régent et de l'empereur

PETERSBOURG, 15. — Un télégramme de Pékin adressé à la « Retch » annonce que le jeune empereur de Chine et le régent se sont enfuis en Mandchourie, d'où, en cas de danger, ils partiront en Russie.

MOKDEN, 15. — Lian Chi Tchang, champion de la constitution, est arrivé à Moukden.

Les délégations du parti constitutionnel discutent sous sa présidence les mesures à prendre pour arrêter la révolution sans effusion de sang et pour protéger la dynastie. On croit que Lian Chi Tchang sera finalement mis à la tête du gouvernement et remplacera Yuan Shi Kai.

Politique russe

PETERABOURG, 15. — M. Rodzianko a été élu président de la Douma. La commission de la Douma a voté le projet de loi instituant des postes d'agents du ministère du commerce à l'étranger.

PARIS, 15. — Le « Journal officiel » publie ce matin un décret fixant le renouvellement partiel du Sénat au 7 janvier.

Les souverains anglais aux Indes

CONSTANTINOPLE, 15. — Une mission spéciale est partie pour l'Egypte afin de saluer, au nom du sultan, les souverains anglais allant aux Indes.

Le fils du sultan, Zia-Eddin-Effendi, en fait partie.

La grève du réveillon

LONDRES, 15. — La fédération des mineurs neurs britanniques discute en ce moment s'il n'y a pas lieu de proclamer la grève nationale des mineurs pour Noël.

NEURALGIE, MIGRAINE, INFLUENZA, MAUX DE TÊTE, COLIQUES, etc.
Belle REMÈDE SOUVERAIN KEFOL
Toutes Pharmacies, Baizerle, KEFOL.

LA SEMAINE DE SUZETTE
Seul Journal Spécialement rédigé POUR LES PETITES FILLES DE 8 A 14 ANS Parait le Jeudi
Le Numéro: 10 Centimes
Chez les Libraires ET DANS LES GARES

La guerre italo-turque

CONETANTINOPLE, 15. — Le vilayet de Salonique a reçu l'ordre d'expulser immédiatement tous les Italiens de la région dès la nouvelle de l'arrivée de la flotte italienne dans la mer Egée.

TRIPOLI, 15. — Dans leur attaque de la nuit dernière, les Turcs s'étaient munis de réflecteurs électriques; on dit que les Italiens se sont emparés de puits artésiens dans la banlieue de Tripoli.

La revue des familles illustrée

Sommaire: Le Numéro du 11 novembre 1911 compte 16 pages et 12 gravures. 10 centimes le numéro. — Se trouve dans tous les kiosques de gares.

Prenez-moi... voulez-vous (François Chauvin S. I. — Comment l'action sociale peut servir le régionalisme et le traditionalisme tout en se servant d'eux (Georges de Montnach) — Le couvent des Cordeliers (E. J. R.) — Mariages papous (P. Faal Fastré). — Les fêtes de Bossuet (X) — L'incendie de l'Institut du Sacré-Cœur à Estavayer-le-lac (S.).

Feuilleton: Ma cousine Nicole. — Histoire de partout. — La mode. — Inventions. Novembre. — Connaissances utiles. — Recettes de cuisine.

S'adresser à l'administration: Imprimerie H. Butty et Cie, Estavayer



DE BELLES PETITES JAMBES DROITES!

Notre petit Werner avait déjà 16 mois, il paraissait en bonne santé et vig; seulement, il ne pouvait se mettre à marcher. Après 2 ans d'usage de l'Emulsion Scott, il hasarda les premiers pas tout seul. Bientôt il refusa tout soutien et marcha avec sûreté. Il a de belles petites jambes droites. Erstfeld (Uri), le 24 octobre 1910. (Signé Mme Marie Holzerr. C'est un fait connu et confirmé par d'innombrables exemples que l'EMULSION SCOTT contribue à fortifier les os des enfants. Que les parents qui ont des enfants retardés aient recours à l'Emulsion Scott qui, depuis 35 ans, jouit à juste titre de la réputation d'un excellent fortifiant pour enfants. A noter que ces considérations ne s'appliquent qu'à la réelle Emulsion Scott. Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies. Scott & Bowne, Ltd., Chiasso (Testin).



Vin Valtelline
Coire S. P. Flury & Co.

Feuilleton de la « Feuille d'Avis » 8)

LA CONQUÊTE

Le piano tout prêt, sollicitait les artistes en goût de musique; mais il n'y avait jamais de programme arrêté à l'avance. Certains soirs, on était cinquante, soixante; parfois, on ne formait qu'un petit cercle de douze à quinze personnes, groupées autour de foyer principal, centre et rayonnement de toute la maison: le cabinet de travail. Ce n'étaient point là les réunions les moins animées. Le docteur adorait la discussion, le paradoxe, le duel rapide et brillant où se croisent et se heurtent les idées contraires; il y apportait une passion véhémence.

On lui disait souvent: — Mais vous étiez né pour être orateur! Quel excellent tribun vous pourriez être!

Il souriait. Il avait autrefois été tenté, en effet, par la vie militante, la lutte oratoire; mais son existence s'était vite orientée vers un but plus obscur peut-être, plus utile assurément, qu'il entrevoyait au terme de l'œuvre à laquelle il consacrait son labeur.

C'étaient toujours là des heures bienfaisantes et charmantes. Et beaucoup qui, au dehors s'agitaient dans la fièvre quotidienne de l'action, semblaient se recueillir ici, dans l'atmosphère de haute intelligence qu'on y respirait, l'antagonisme des ambitions rivales, la rancœur des polémiques aiguës, pour apprendre à se

mieux connaître et à s'apprécier les uns les autres.

Jean Donald, s'il était très strict quant à l'élection de ses vrais amis, avait pourtant l'éclectisme de la camaraderie. La souplesse de son intelligence lui faisait aimer, avec le goût de la curiosité de jeunes esprits point encore formés, portés par leurs tendances naturelles, soit aux violences réactionnaires soit aux raffinements d'un décadentisme plus ou moins ingénu. Il les écoutait toujours sans railler et prenait la peine de leur répondre sérieusement; il lui arrivait ainsi de faire des disciples de ses adversaires.

Enfin, pour obtenir la fusion de groupes quelquefois très opposés, il y avait la présence de Valentine. Entre toutes les femmes qui venaient là, compagnes de travailleurs et d'artistes ou bien indépendantes isolées telle qu'elle était elle-même autrefois, elle apportait l'influence d'une grâce spéciale. Sa beauté jadis un peu bizarre et presque trop énergique s'était enveloppée de douceur et de souplesse. Il y avait sur elle comme un voile de charme; jusque dans ses silences attentifs et ses moindres gestes, on sentait son âme délicieusement féminine, toute imprégnée de bonté et de délicatesse.

Malgré cette beauté, malgré son bonheur, elle ne connaissait point d'ennemies. Il est vrai qu'elle s'était tenue à l'écart, moralement du moins, de beaucoup qui avaient cherché indiscrètement à pénétrer ce bonheur. Ce secret bien simple, c'était l'amour, tout uniquement. Et voilà pourquoi Valentine qui s'était créée des amitiés d'intelligence, très étroites et très sûres, n'avait jamais éprouvé le besoin d'intimités de cœur avec toute autre personne que Jean. Le spectacle d'une telle

union, si rare et si haute, ne pouvait susciter aucune basse jalousie, c'était plutôt une sorte d'admiration mélancolique qu'il inspirait à quelques-uns par la comparaison qu'ils étaient amenés à faire entre une telle existence et leur propre vie, souvent gâchée, incomplète ou désordonnée.

Ce printemps-là, les dimanches des Donald, étaient très suivis, très animés.

L'ouvrage de Jean Donald venait de paraître sous ce titre: « De la Vitalité physique et psychique des races ». Il avait d'abord causé une véritable révolution dans les milieux scientifiques et socialistes, puis gagné peu à peu tous les cercles, où il soulevait des discussions passionnées.

Bien que cette œuvre eût été conçue, développée et mise au jour lentement, soigneusement, et qu'il y eût concentré tout l'effort d'une conviction absolue, le docteur était un peu surpris de cet acheminement rapide vers la notoriété universelle. Ayant eu toujours le désir ardent de porter sa parole sincère et qu'il jugeait utile au cœur même des foules, il n'avait jamais songé à la gloire.

Et cependant, il ne pouvait s'empêcher de la sentir sourdre autour de lui, cette gloire, et monter comme un flot et venir le chercher jusqu'en sa chère retraite.

Valentine partageait sa surprise, mais avec plus de fierté que lui. Pour vulgariser, parmi la masse populaire, l'œuvre déjà répandue au dehors par des traductions en plusieurs langues de jeunes et fervents amis de Jean Donald voulaient en faire l'objet d'une série de conférences et de lectures dans quelque grand local de quartier ouvrier, aux quatre coins de Paris. L'organisation de ces réunions, l'adoption

d'un plan général, le choix des textes à citer nécessitaient une sérieuse entente préalable. Et c'était un élément nouveau de vie, de bonne et belle fièvre, aux soirées du dimanche.

A ces soirées, Rémy pouvait attirer aussi de jeunes camarades. Quelques-uns, après un essai, ne revenaient pas; d'autres devenaient assidus, prenant évidemment un intérêt croissant à cette fermentation d'idées larges et généreuses.

Quand la conversation devenait un peu trop âpre, pour toucher de trop près la réalité de la vie, Valentine savait les attirer, ces jeunes gens, hors du cercle brûlant, vers de plus délassantes et fines distractions d'art: musique, collections d'admirables gravures. Et s'ils amenaient des sœurs, on dansait même quelquefois.

C'est dans ce milieu que se trouva transporté Colette.

Les premières heures de réunion avaient été très douces, très paisibles « tout à fait comme autrefois », avait-elle dit, ravie.

Le dîner avait été tout intime, très gai. Jean Donald dissimulait son pénétrant esprit d'observation sous un tour de conversation particulier, d'une malice infiniment aimable. Colette et Rémy étaient parfaitement heureux. Mais, quand la soirée s'avavançait, les salons commencèrent à s'emplier d'une rumeur de conversation et que cette conversation abordait, effleurait ou approfondit cent sujets pleins d'un intérêt profondément vivant; quand la jeune fille vit le moindre de ces sujets — la dernière pièce d'un théâtre, la robe de telle femme, un arrangement de fleurs — soulever des observations générales sur les mœurs, d'artistiques discussions, des citations de poésies ex-

quises, elle demeura étrangement surprise, en comparant la forme de ces entretiens à ceux qu'elle entendait journellement sur d'analogues sujets. Il lui semblait qu'on parlait autour d'elle une langue étrangère dont elle goûtait l'harmonie sans en saisir le sens exact.

Bien que Rémy fût habituellement silencieux ce soir-là, animé par la présence de Colette, et avec une très gentille et juste simplicité, il se mêla deux ou trois fois à la conversation.

Elle se sentait comme abandonnée, toute seule en un pays inconnu, qu'elle eût adoré mais où personne ne se donnerait jamais la peine de l'acclimater.

Même, quand son compagnon d'enfance revint se consacrer tout à elle et qu'elle put exercer sur lui et sur ses amis son habituel charme de fascination, cette sorte d'oppression intérieure persista.

Elle ressemblait assez, dans sa robe gris pâle, à un oiseau effarouché.

A son nom, prononcé, quelqu'un souffla: — Allons!... « ouit! un gros mangeur! » Il a réalisé aux derniers coups de Bourse des bénéfices fabuleux!

Valentine vint près de Colette. Elle ne lui dit rien; elle sourit seulement, et Colette lui répondit par un franc et clair sourire, ayant l'impression d'une protection, d'un refuge.

Tandis que la jeune femme lui tenait la main en la caressant doucement, comme quand elle était petite, il sembla à Colette qu'elle commençait à mieux comprendre ce qui se disait autour d'elle.

Pourtant, beaucoup de choses lui demeuraient obscures, et en particulier tout ce qui rapportait au livre du docteur Donald, aux prochaines conférences. Elle entendait revenir



# Moteurs

à Benzine, Pétrole, Gaz, ou à Huile lourde  
(Consommation 2 1/2 Cts. par HP. et heure)  
pour l'Agriculture et l'Industrie  
Construction reconnue solide et le meilleur marché.

**WEBER & Co. Uster-Zurich**

Fabrique de machines et fonderie.  
Références de 1er ordre — Prospectus gratuits

Si vous voulez avoir du succès

insérez dans le Journal et Feuille d'Avia du Valais répandu et lu dans tout le canton

## Châtaignes

10 kg. Châtaignes vertes Fr. 1.70  
100 » » » » 15.—  
10 » Marrons 1<sup>re</sup> qualité » 3.—  
10 » » 2<sup>me</sup> » » 2.70

Le tout contre remboursement.  
**Robert Martignoni**  
Agriculteur, Roveredo, Grisons



## Villa Beau-Site SIERRE

Pensionnat de jeunes filles. Langue française. Cours d'allemand, comptabilité-travaux manuels en tous genres, d'art, d'agrément. Enseignement ménager, cuisine, repassage, coupe, confection, etc.  
Envoi de prospectus.

## Appareils à distiller

fixes et sur roues

Nouveau système breveté, de fabrication soignée et de construction perfectionnée pour la distillation de toute espèce de fruits, le marc de raisin, les lies de vin, des herbages etc. **Grande production.**

Prospectus gratuits et franco.



**FRITZ MARTI Soc. Anon. Berne. Dépôt à Yverdon**

## Banque de Sierre Sierre

COMPTE DE VIREMENT A LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Nous donnons: le 4 1/2 % sur obligations de 500 frs. et 1000 frs. dénonçables tous les ans;  
le 4 % en Caisse d'Épargne.

Prêts sur hypothèque ou contre nantissement

Encaissement de coupons et de chèques sur la Suisse et l'Étranger. Garde de titres  
La Direction

## S.-A. Fabrique de fourneaux :-: Sursee

Succursale: LAUSANNE, Place de la Riponne, 4

Grand choix d'Appareils de chauffage en tous genres ::



Calorifères inextinguibles. — Poêles en tôle garnie, dep. 19 francs. — Fourneaux en caillottes de tous genres. — Fourneaux-potagers garnis, à tous combustibles, dep. 65 francs. — Appareils de bains et baignoires. — Poêles de caves à fromages.

Médailles d'or:

Expositions de GENEVE 1896, VEVEY 1901 et MILAN 1906.

MACULATURES à vendre à l'imprimerie du Journal

## Fabrique de Chalets Suisses

Catalogues et Devis  
! sur demande !



TÉLÉPHONE 34-93

Pavillons - Kiosques - Garages - Mazots  
CHALET DÉMONTABLES

**J. Mathey • Prilly - Lausanne**

EXPORTATION

## L'islamisme

Il est intéressant, en présence des événements actuels, de jeter les yeux sur l'histoire du monde musulman et de rappeler à grands traits ce que furent ses conquêtes à travers les siècles.

L'extension de l'islamisme à ses débuts, fut d'une rapidité extraordinaire et sans exemple, dont l'une des principales causes fut l'état de désorganisation où se trouvaient les sociétés auxquelles il s'attaquait. La nouvelle religion, où la doctrine et la patrie étaient confondues dans un même sentiment, où nulle distinction de classe ne séparait les fidèles, et dont le Paradis promettait mille délices à leur imagination, sensuelle, en un demi-siècle, des rivages de l'Indus aux abords de l'Atlantique fit triompher la formule fameuse qui la résume: « Allah est le seul Dieu et Mahomet est son prophète ».

Mahomet était mort en 632 (an IX de l'hégire, qui date sa fuite de la Mecque à Médine). Il était alors souverain temporel et spirituel de toute la péninsule. Médine s'était convertie en 621, il avait pris la Mecque en 630 et les tribus s'étaient unifiées et soumises sous son autorité.

Après lui, le calife Bou-Bekr, celui qui fit transcrire le Coran sur des feuilles de palmier et des peaux de bœufs, ayant triomphé des dernières révoltes organisa sa forme militaire et lança les Arabes vers les conquêtes du dehors. Sous les quatre premiers califes, de 635 à 661; l'invasion musulmane eut lieu au nord à l'est et à l'ouest. Les Grecs et les Perses furent les premiers vaincus, puis les pays

berbères. L'islam n'était plus une doctrine seulement nationale, mais avec les Omniades de Damas et les Abassides de Bagdad, devint universel et se transforma en monarchie militaire qui donna aux conquêtes une impulsion nouvelle. Le Magreb (ce qui est aujourd'hui la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc) étaient soumis. A l'est, la conquête atteignait les frontières de l'Inde. Vers le nord, les Arabes étaient maîtres de l'Espagne, envahie en 711; ils passèrent les Pyrénées, prirent Narbonne, assiégèrent Toulouse et ne reculèrent que devant Charles-Martel, à la bataille de Poitiers où se joua le sort de l'Europe et où ils perdirent 100,000 combattants.

Cependant, l'immense empire était ébranlé par les dynasties locales comme en Perse et par les hérésies comme dans l'Afrique du nord. La chute du khalifat en 1242 en marque la fin et les pays musulmans, dès lors, vécurent indépendants. La Perse, conquise par Gengis-Khan, devint une province mongole, plus tard, Baher fait pénétrer sa civilisation et sa langue dans l'Indoustan, et les tribus du Turkestan se convertissent l'une après l'autre.

Les longues luttes des Croisés provoquées par le fanatisme des Turcs succédant à la tolérance des Arabes, avaient retardé les progrès des conquêtes musulmanes. Saladin s'était emparé de Jérusalem que les armées chrétiennes ne purent lui reprendre. L'Empire musulman d'Europe fut fondé en 1294 par le tribu des Turcs Osmanlis que Gengis-Khan avait amenés à sa suite. Othman fit jeter les bases de sa puissance, et ses successeurs continuèrent son œuvre. Anarat isola Constantinople et prit Andrinople. Le fameux Bajazet, à Nicopolis, triompha des armées européennes et étendit jusqu'à l'Euphrate les limites de

l'empire. En 1453, Mahomet II s'empara de Constantinople et en fit sa capitale; conquérant Trébizonde, la Caramanie, la Crimée et la Morée, il augmenta encore sa puissance.

Dès lors c'est une série presque ininterrompue de guerres contre les Etats de l'Occident. Les Turcs viennent jusqu'aux portes de Vienne, luttent contre Venise, la Perse, l'Égypte, l'Allemagne, la Pologne. La bataille de Lépante (1571) ruina leur marine et les révoltes fréquentes des soldats musulmans entravèrent souvent les succès de leurs armes. La prise de Bagdad et la soumission des Druses marquent une période de fortune. Néanmoins la décadence commence peu à peu. Le traité de Carlowitz en 1699 fixe la date de l'arrêt définitif des progrès des musulmans en Europe. La Turquie, dès lors, ne sera plus assaillante mais devra se borner à la défensive, en attendant qu'elle subisse les interventions des puissances occidentales.

L'islam, actuellement, dont la décadence intellectuelle est manifeste, se développe étonnamment au point de vue religieux en certaines contrées. Il y a une vingtaine d'années, on comptait dans le monde entier environ 175 millions de musulmans répartis comme suit:

Turquie, 22,000,000; Égypte, 5 millions; Nord de l'Afrique, 18 millions; Soudan, 11 millions 500,000; Arabie, 11 millions, 500,000; Inde, 30 millions; Perse, 8 millions, Malaisie 40 millions; Chine 15 millions; Mongolie, Tartarie, Afghanistan, 14,000,000; chiffres très approximatifs, car ils sont, en certains pays, surtout dans le Soudan et la Chine, difficiles à vérifier.

Maintenant, il y a certainement sur la surface de la terre au moins 200 millions de mu-

sulmans. Les progrès de l'islam sont, en Afrique, particulièrement rapides, et le continent noir semble destiné à devenir le grand centre musulman du vingtième siècle. C'est en Afrique que le dernier « Mahdi » (l'envoyé d'Allah qui exterminer les infidèles) s'est manifesté.

L'agitateur Mohammed Hamed, qui se donnait ce titre, souleva les populations du Soudan, et, pendant cinq ans, de 1880 à 1885, remporta des succès, suivis et finit pas être presque entièrement maître du pays. Quand il mourut, son lieutenant continua la lutte, et c'est en 1898 seulement que le général Kitchner détruisit ses troupes.

Les courants actuels que suit l'extension de la doctrine de Mahomet en Afrique s'étendent du Maroc au Soudan, du Niger au Sahara; les foyers islamiques se multiplient et gagnent en puissance. Selon une statistique qui date de trois ans et que j'ai sous les yeux, il y a en Afrique, plus de 36 millions d'indigènes musulmans, contre un nombre cinq fois moins considérable d'indigènes chrétiens.

La force essentielle des musulmans réside du reste, en dehors des autorités visibles et connues, dans les sociétés secrètes innombrables qui étendent leurs ramifications dans toutes les contrées soumises à la loi du Prophète et qui, affiliées les unes aux autres, se transmettent des mots d'ordre et des avertissements qui donnent aux événements d'un pays des contre-coups inattendus en d'autres pays. Ce sont des confréries mystiques dont le pouvoir émane d'Allah lui-même aux yeux des croyants et dont le prestige est immense. Leur hostilité contre les « infidèles » est toujours vivace et les explosions subites du fanatisme sont leur œuvre.

## Orsières — Etat-civil

NAISSANCES

Vernay Jules Maurice, d'Armand. Lovay Lucien, de Lucien. Crettex Angèle Joséphine de Joseph. Frossard Marie Ludvine, de Louis.

DECES

Hubert Etienne Maurice, 40 ans, la Proz. Joris Marcel Maurice, 4 mois, Ville Orsières. Volluz Marie Céline, 9 mois, Prasurny. Joris Maurice Léon, 4 ans, la Proz. Tornay François Nicolas 3 mois, Ville Orsières. Joris Marie Justine, née Vaudan, 58 ans. Cavelly Marie Florentine née Mausis 79 ans.

MARIAGES

Ribordy Hyppolite et Bezençon Laure. Thätaz Joseph et Joris Joséphine. Maillard Félix et Rappaz Marie. Pellouchoud Adrien et Gabioud Louise.

## Nendaz — Etat-civil

NAISSANCES

Délèze Hélène Séraphine, de Nendaz. Glassey Alexandre, de Félix, de Nendaz. Mariéthod Césarine, de Pre, Nendaz. Praz Agnès de Maurice, Nendaz. Pitteloud Hermann de Jean-Léger, Nendaz. Fournier Olivier de Camille, Nendaz. Clavier Jules, de Joseph, Nendaz. Fournier Félicien d'Eugène, Nendaz. Gillioz Rosalie, de Jean, Nendaz.

DECES

Délèze Adrien, de Frances, 30 ans. Nendaz. Délèze Michaël Antoinette, de Joseph, 59 ans, Nendaz. Arlettaz Euphrasine, de Joseph Marie, 53 ans, Bovernier.

MARIAGES

Maret Louis de Conthey et Dallèves Gasparine, Salins. Mérailler Jean et Fournier Hélène, Nendaz.

les mots; ouvrier, labeur, usine, faubourg; on discutait le choix du local dans tel ou tel quartier et l'état d'esprit dont la population de ce quartier était animée: Belleville, Mémilmontant, Montrouge... C'étaient là les confins de Paris, de espèces de frontières, zones dangereuses qu'on franchissait en chemin de fer à toute vapeur quand on quittait la ville ou qu'on y rentrait, mais s'y rendre comme en promenade, ainsi que toutes ces personnes présentes paraissaient en avoir l'intention, pour y séjourner quelques heures y organiser une sorte de représentation pour le peuple, le vrai, le peuple noir et pâle qui sent mauvais et a des yeux durs... Oh! Colette frissonnait, rien que d'y penser, habituée qu'elle était à entendre traiter ce peuple de vilaine engeance, de brutes méchantes qui veulent tuer tout le monde.

Est-ce qu'on faisait la lecture à ces gens-là?...

Elle questionna Rémy, craintivement:

— Et ils n'auront pas peur d'aller là-bas?

— Où? là-bas! interrogea le jeune garçon étonné.

Elle s'expliqua, un peu confuse, et désigna les jeunes gens qui parlaient. Rémy, quelque défectueuse adoration qu'il eût pour Colette, se mit à rire.

— Pour! quelle drôle d'idée! et pourquoi? Mais nous irons tous! maman, père et moi... vous.

— Oh! non! s'écria la pauvre Colette éperdue.

Valentine avait entendu et compris. Son cœur se serrait. La vie que menait Colette avait dressé autour d'elle les barrières qui font la haine, dans l'éternelle ignorance, où res-

tent les deux parties, de leurs véritables natures.

Si puérile, si fragile, poupée luxueuse et exquise, détrempée par les glaces de son coupé à travers les rues, comme un bijou en vitrine, si inoffensive pourtant, pauvre petite fille! Et d'un cœur si pur, si tendre, naturellement généreux, elle avait certainement déjà eu sur elle comme des vols d'oiseaux de proie des regards aigus de convoitise âpre, sournoise, terrible pour elle pour tout ce luxe qui ne lui faisait pas heureux! Et sans savoir de quoi, ni pourquoi, elle avait peur.

Un essai d'explication en cinq minutes n'eût pas suffi à changer cette façon d'envisager les choses. Il n'y avait actuellement rien à dire.

Le lendemain, chez elle, à table, Colette, quand elle essaya de raconter sa soirée, se trouva très embarrassée.

— On a beaucoup parlé du livre du docteur Donald... dit-elle.

— Ah! naturellement! ce sont toujours des scènes d'admiration mutuelle, ces boîtes à l'effluve Mme Allyre d'un air moqueur.

Colette blessée ne répondit point. M. Allyre dit:

— Enfin, je ne sais toujours pas quelle vie ils mènent, ces Donald, pour se conserver ainsi. Cette petite Valentine est étonnante, ma parole! Quand je l'ai rencontrée au Bois, l'autre matin, en plein soleil, on lui aurait donné vingt ans; elle n'a pas changé d'une ligne depuis le jour où elle entra chez nous pour l'instruction de Colette.

— Oh! mon ami, vingt ans. Pourquoi pas quinze, pendant que vous y êtes. N'exagérez

donc pas toujours, je vous en prie, c'est une véritable manie.

M. Allyre regarda sa femme et n'insista pas. C'était un homme bien élevé et il venait de constater, — non pas pour la première fois — les ravages et les artifices qui se partageaient en loyale rivalité le visage de sa femme. Le déjeuner s'acheva en silence. Mais, au sortir de la table Mme Allyre prit son mari à part:

— Je ne sais pas si cela vous convient, à vous, cette reprise d'intimité avec les Donald; mais moi je vous avertis que cela ne me va pas du tout. Je trouverais même fort déplacé et dangereux que Colette fût vue souvent dans cette maison. C'est un milieu extravagant, et je ne pense pas que vous trouviez à propos qu'on essayât chez les Donald, de créer entre elle et ce jeune Rémy des rapports qui pourraient nuire à l'avenir de notre fille.

M. Allyre éclata de rire: — Eh! bien ma chère! qu'est-ce qui vous prend? En vérité, c'est absurde! L'avenir de Colette? Soyez tranquille, je m'en charge, moi.

Et son ton devint presque solennel. Il y avait longtemps qu'il rêvait d'établir, à coup de millions, son entrée dans un monde qui ne lui était qu'entr'ouvert par l'alliance brillante de sa ville avec quelque titre authentique.

Quelques jours après, Mme Allyre qui avait acheté et ostensiblement coupé l'ouvrage du docteur Donald, s'écria avec mépris devant Colette:

— Quel fatras, ce bouquin-là! Et lourd!... et pédant!...

Colette ayant, un jour de solitude, feuilleté

ledit livre, dut s'avouer qu'elle n'y comprenait pas grand-chose.

Pour se distraire, elle songeait à l'avenir... L'avenir, pour elle, c'était à une date plus ou moins proche, le mariage avec quelqu'un de très riche, « très chic » comme disait toujours sa belle-mère, car elle-même était « très chic » et serait très riche. Elle espérait vivement qu'elle aimerait ce quelqu'un là, et quelquefois il prenait, image fugitive, la figure de son petit adorateur au bal de l'Épiphanie.

Une fois mariée, ce serait toujours la même chose, une très jolie maison, de très jolies robes, de très jolies voitures, et puis des dîners et des soirées, des soirées et des dîners. Elle se sentait vraiment fatiguée d'avance... Mais peut-être aussi un très joli petit bébé?... Elle se rappelait le pauvre petit Jeannot si mignon, si drôle; c'était presque le seul bébé à l'air bien vivant qu'elle se rappelait avoir vu, et c'était bien le seul dont elle se fut occupée!

Car, autour d'elle, point d'enfants visibles. Les amies de sa belle-mère qui en avaient raconté d'interminables histoires de nourrices de layettes; puis, de temps en temps, surgissait d'un berceau de dentelle ou d'une voiture encombrée de fourrures un petit paquet de soie mais joli, presque toujours d'un ton de cire, avec des yeux mornes, des lèvres pâles. Et tout de suite: « Allons, nounou, remportez-le! »

D'avance, et d'un cœur bien chaud. Colette se promettait de ne pas agir ainsi avec le sien.

Mais ce serait très long encore, avant d'avoir une si douce occupation! Et tout ce que Colette entrevoyait d'ici là apparaissait profondément ennuyeux.

III

## EN DES CHEMINS DIFFÉRENTS

Devant Rémy, l'avenue des Champs-Élysées à la triple voie blonde de soleil et aux doubles allées où les arbres, tout frais et luisants dans leur gaine de bourgeons neufs, prêt à éclater, semblaient presque artificiels — des arbres de boîte à jouets, peints et vernis — cette avenue déroulait la courbe harmonieuse de sa pente jusqu'à l'horizon que lui faisait le Bois, telle une large porte ouverte sur les vivifiantes et reposantes beautés de la nature.

Le jeune homme respirait fortement et délicieusement l'air tiède et léger. Il se sentait plein de santé et de joie, avec ce divin bondissement du cœur qui, au seuil des vingt ans, s'élançait vers l'inconnu, vers l'avenir, emporté par mille espoirs, mille désirs.

Peut-on exprimer ces triomphes immatériels de l'imagination qui, dans la magie de sa puissance, possède bien réellement tout ce qu'elle rêve?

En suivant rapidement la magnifique route du Bois, Rémy s'imaginait marcher sur la route de la gloire.

Où! la gloire! Car de toutes ses vagues et malades nostalgies d'enfance, de jeunesse, il s'était enfin dégagé ceci: l'ambition. Ce que la noble et multiple intellectualité de son père ignorait: la fièvre d'une domination même toute morale, toute supérieure, Rémy l'appelait frémissant. Il lui avait fallu ce levier-là pour vaincre sa nature nonchalante. Son tempérament n'eût pas su pratiquer la longue patience se contenter du mérite obscur. Il lui fallait tout de suite l'éclat même superficiel. (A suivre).